

## ABONNEMENT

Un an..... 13 fr.  
Six mois..... 9 »  
Trois mois..... 4 50

# L'ÉCHO SAUMUROIS

## INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20  
Réclames, — .. » 30  
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers  
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX: 4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 9 NOVEMBRE

## Le Képi de Saumur

Les jeunes sous-lieutenants promus à leur sortie de Saint-Cyr sont arrivés au corps. Tout fiers de leur uniforme, de leur galon d'or, de leur épaulette, ils donnent à la province, privée de costumes militaires par l'usage de plus en plus répandu des effets civils, un petit air coquettement guerrier. Mais quels képis, ô Castellane! Ces jeunes fantasmes sont plus Saumurois que les élèves de Saumur!

Cet abus du képi à plusieurs points surprend étrangement. L'épidémie, après avoir été circonscrite aux cavaliers, a fait des ravages dans toutes les armes et dans tous les services. Le képi très haut par derrière, bas par devant, plissé au milieu, d'un mauvais goût si criard, s'est répandu avec une telle impétuosité, que les commandants de place les plus à cheval sur la discipline ont dû se résigner, navrés, à laisser dormir leurs foudres. Et le képi Saumur a triomphé!

Il est alors arrivé ce que l'on avait pu prévoir: l'excès même du mal a amené une réaction. Le képi Saumur n'est plus demeuré l'apanage des officiers de cavalerie; le sous-officier rengagé, le fourrier, le commis d'administration, riz-pain-sel, le tringlot se sont affublés du grotesque couvre-chef; on en vit même à des sergents de ville et à des conducteurs d'omnibus; enfin, pour célébrer leur premier cigare, les potaches ont à leur tour remplacé le képi du collège par le monstrueux édifice. Ce devait être le coup final.

L'officier ayant sacrifié au képi de fantaisie aurait eu mauvaise grâce à punir le soldat ou le sous-officier se rendant en permission coiffé comme lui; il dut donc le tolérer et put constater ainsi combien la mode à laquelle il avait longtemps sacrifié était déplaisante. De là une certaine baisse dans le commerce du képi de fantaisie, au grand chagrin des fabricants d'équipements militaires.

Et voilà comment les sous-lieutenants frais émoulus de Saint-Cyr retardent, comment nous arrivons à une transformation nouvelle du chic militaire. Il faut donc parler du chic avant que les modes actuelles passent au rang des vieilles lunes. Nous avons un guide précieux pour une excursion dans ce monde un peu fermé pour lequel le chic est la raison d'être de l'existence. M. le chef d'escadron de Cossé-Brissac lui consacre en ce moment, dans la *Revue de cavalerie*, une monographie fort amusante, destinée à prendre bientôt la forme d'une plaquette. D'une ironie fine et spirituelle, les leçons de chic auront peut-être pour effet d'enrayer les fantaisies de costumes, devenues d'autant plus excessives que l'uniforme est de moins en moins porté à la ville.

Il n'est pas facile de toucher à ces fantaisies, « aujourd'hui que les moindres exigences d'un cheval un peu à cheval sur la tenue ont fait de faire souffrir dans leur existence tout un corps d'officiers et que ceux-ci se chagrinent d'un rappel par la voie du rapport ». M. le comte de Cossé-Brissac le constate non sans mélancolie. Et il compare aux plaintes d'aujourd'hui les exigences du service d'autrefois; à ceux qui reprochent au paquetage d'être

encombrant, à la tenue d'être lourde, il rappelle la cavalerie de Napoléon I<sup>er</sup>, affublée d'orangeaux immenses, et courant l'Europe, garnisonnant de Salamanque à Dantzig et de Naples à Hambourg. Ils ne se plaignaient pas, cependant, ces vaillants chevaucheurs: « Le dernier cri du paquetage ne serait-il, par hasard, que l'ajustage du cœur au ventre? »

En ces temps lointains, on devait évidemment avoir cherché déjà à faire fantaisie ou faire faux-col. Nous ne comprendrions guère en quoi consistait alors le chic. Aussi M. de Cossé-Brissac n'est-il pas remonté si haut et il est allé au képi que nous avons tous connu encore en 1870. Rapidement aplati par l'usage, cette coiffure finissait par sembler trop petite. Au lieu de porter la main à la hauteur de la visière comme aujourd'hui, on saluait en se découvrant. Le coin droit, saisi sans cesse, se fatiguait, il était de « bon chic, pour accentuer le relèvement du coin, de donner un certain petit coup de poignet sur la visière au moment où l'on rajustait le képi sur la tête; ce qui donnait, en effet, un petit air assez crâne ».

Le moindre défaut de ce képi était de ne pas tenir sur la tête lorsqu'on était à cheval. « En élévation, il prenait la forme d'un tronc de cône; plus on l'enfonçait, moins il entraît. Pour le fixer, le chic exigeait de ne pas se servir de la jugulaire soutachée d'or, mais d'une autre en cuir, gardée en poche et qu'on ajustait aux boutons de côté.

Ce képi vécut jusqu'en 1873, on en voit encore parfois chez des officiers de réserve ou de territoriale restés fidèles au chic de leur jeunesse ou qui n'ont pas voulu faire les frais d'une coiffure nouvelle. Le képi actuel, sans être idéal, n'est cependant pas trop laid, l'auteur de *Leçons de chic* estime que ses dimensions réglementaires le rendent parfaitement acceptable; il ne lui trouve aucun inconvénient. Et, cependant, il a vu s'élever contre lui le képi Saumur, monstrueuse déformation, dont les ravages ont été terribles, contre lequel tant de circulaires coalisées ont été lancées et qui, vaincues, ont dû se taire.

Quelle est l'origine de cette chose hideuse? Elle viendrait, paraît-il, d'Autriche, où elle sévissait vers 1872-1873, lorsqu'on emprunta pour notre nouveau règlement certaines idées de la cavalerie autrichienne.

La seule excuse à son emploi est celle-ci: le « saumur » tient supérieurement, « emboitant la nuque comme une vraie toque de course ». Pendant longtemps il a subi des additions et des modifications sans nombre exigées par le chic. Aujourd'hui « le monstre semble avoir cessé de progresser, fatigué sans doute par les excès de sa propre croissance ». Mais ces dernières transformations en ont fait une chose horrible: sous prétexte qu'on veut le mettre dans le bissac, oubliant que la calotte de manœuvre a été accordée, on a supprimé le carton du turban qui donnait au moins à la base un peu de rigidité et l'on a des képis sans forme, semblables à de gros tampons sur la tête. « Finalement, dit le commandant de Cossé-Brissac, ceux qui aient se présenter avec tant d'élégance dans les allées du Bois, produisent le singulier disparate de cavaliers très bien tenus, parfaitement à cheval, très corrects dans leur uniformes, mais très... comment dire? très oubliés d'eux-mêmes dans cette partie importante du vêtement qu'on

nomme la coiffure... L'auteur de ces lignes sera-t-il jugé trop sévère? En tout cas, il lui a répugné d'employer pour ce képi un vilain mot qu'on lui applique quelquefois, mais qui n'est propre qu'à certaines casquettes usitées sur les boulevards parisiens extérieurs.

(Le Temps.) A. Dumaret

## Chambre des Députés

Séance du jeudi 8 novembre

L'Interpellation Carnaud

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Carnaud sur les mesures disciplinaires prises contre trois fonctionnaires des Bouches-du-Rhône, investis d'un mandat électif.

M. Carnaud déclare que le parti auquel il appartient se met au-dessus des questions de personnes; il s'agit des lois votées en juillet dernier contre les anarchistes. Une demande de scrutin public est déposée sur le bureau du Conseil général des Bouches-du-Rhône; il faut voter; sera-t-il permis aux trois conseillers généraux, à propos desquels l'orateur interpellé, de voter suivant leur conscience?

C'est l'opinion des électeurs au moment où elle était traduite par leurs élus qu'on a puni en frappant les trois conseillers généraux fonctionnaires.

Jamais aucun gouvernement républicain n'avait encore songé à interdire aux Conseils généraux la discussion des lois politiques. On n'avait pas le droit de discuter les votes émis dans le Conseil général des Bouches-du-Rhône.

Les fonctionnaires ont droit à tous les égards quand ils deviennent les élus du suffrage universel; il faut respecter en eux le suffrage universel lui-même; le gouvernement a outrepassé ses droits.

L'orateur dépose l'ordre du jour suivant: « La Chambre, soucieuse de sauvegarder la dignité du suffrage universel dans la personne de ses représentants, passe à l'ordre du jour. »

M. Dupuy, président du Conseil, dit que le gouvernement est interpellé sur le cas de trois conseillers des Bouches-du-Rhône, qui ont été frappés parce qu'ils se sont associés à des manifestations qui sont en dehors du droit et des attributions des conseils généraux, à des vœux dont la forme est injurieuse pour le gouvernement et pour le Parlement lui-même.

Le gouvernement ne saurait être injurié et laisser injurier le Parlement par les fonctionnaires qu'il nomme et qu'il paye. Si pareille manifestation se renouvelait, le gouvernement procéderait de même. Il a fait son devoir, la Chambre l'approuvera.

Plusieurs membres: La clôture!

La clôture n'est pas prononcée. M. Terrier espérait que le gouvernement préviendrait l'intervention en déposant une loi relative à l'incompatibilité entre les fonctions publiques et les fonctions électives; il ne l'a pas fait. On peut voir où on trait avec le système actuel qui consiste à frapper les fonctionnaires dont les opinions déplaisent.

Le suffrage universel, source de toute autorité, ne saurait être méconnu; les républicains, qui ont le souci de la liberté, ne le souffriront pas.

M. le comte de Bernis s'étonne de voir des républicains invoquer la liberté et réclamer en faveur des fonctionnaires alors qu'ils n'hésitaient pas récemment à frapper des prêtres précisément en raison de ce qu'ils les considéraient comme des fonctionnaires.

M. le président dit que M. du Périer de Larsan lui a remis un ordre du jour ainsi conçu: « La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement et prenant acte de son engagement de déposer un projet de loi sur le cumul des mandats électifs et des fonctions salariées, passe à l'ordre du jour. »

M. le président du Conseil annonce que le gouvernement accepte l'ordre du jour de M. du Périer de Larsan, qui est voté dans son entier par 305 voix contre 183.

Samedi, à 2 heures, séance publique.

## INFORMATIONS

### LES OBSÈQUES DU TSAR

Saint-Petersbourg, 8 novembre. — L'empereur Nicolas II part aujourd'hui jeudi de Livadia. Il accompagnera le corps de son père à Saint-Petersbourg où il arrivera le 13.

Le cortège occupera deux trains. L'un de ces trains, où sera placée la dépouille mortelle d'Alexandre III, transportera l'Empereur, l'Impératrice douairière, la princesse Alix de Hesse et la grande-duchesse Elisabeth, sa sœur, les grands-ducs et les hôtes princiers.

Le corps sera exposé pendant trois jours à la cathédrale de Saint-Pierre et Saint-Paul.

Les obsèques auront lieu le mardi 30 novembre.

Le Conseil municipal pétersbourgeois a tenu une séance extraordinaire pour examiner le crédit à accorder pour les frais de réception de l'Empereur ainsi que pour les funérailles d'Alexandre III et pour l'érection d'un monument au Tsar défunt.

Le Conseil a jugé opportun de ne pas déterminer le chiffre des dépenses, et a voté en conséquence un crédit illimité.

Il a adopté, en outre, un projet tendant à ouvrir une souscription nationale pour l'érection d'un monument à Alexandre III dans la capitale.

Le gouvernement français a décidé d'adjoindre à l'ambassade extraordinaire envoyée aux obsèques de l'Empereur de Russie MM. le colonel de cuirassiers de Chabot, le colonel d'infanterie de Torcy et le capitaine de vaisseau Cordier.

### Le scandale des Fournitures Militaires

Nous lisons dans la *Patrie*:

« Plusieurs de nos confrères annonçaient hier qu'un nouveau scandale, rappelant l'affaire Sarda et Hemerdinger, allait éclater bientôt.

« Ce matin, les noms des personnes visées sont données en toutes lettres.

« Il s'agit de fournitures militaires livrées par la grande maison de quincaillerie Allez frères, refusées par la commission d'examen et « maquillées ».

« L'enquête faite par nous a donné les résultats suivants:

« La maison Allez frères recevait, il y a quelques mois, la commande de dix bidons de campement d'une contenance de dix litres et d'un poids spécifié.

» N'ayant pas cette fourniture en magasin, la maison Allez commanda les dix bidons à un sous-adjudicataire.

» Les dix bidons furent livrés à raison de 23 fr. pièce.

» Mais la commission d'examen refusa la livraison, les bidons ne pesant pas le poids stipulé par le cahier des charges.

» L'estampille R fut apposée sur chaque pièce et la maison Allez fut avertie du refus.

» Les bidons revinrent naturellement chez le sous-adjudicataire qui fut mis en demeure de les refaire.

» C'est là que commence la fraude.

» Le contremaître du fabricant, voulant éviter une perte sèche à son patron, au lieu de refaire la commande, se contenta de poser une « pièce » sur l'estampille du refus.

» La Commission d'examen s'aperçut du maquillage, fit un rapport dont les conclusions furent soumises au parquet, qui ordonna la comparution des frères Allez en police correctionnelle.

» Ceux-ci se retranchent derrière leur sous-adjudicataire qui, à son tour, prétend avoir ignoré les agissements de son contremaître.

#### Autre scandale

On n'entend plus parler que de scandales !

Après l'incroyable affaire Dreyfus, après la mystérieuse affaire de Cercle, voici une affaire non moins mystérieuse et plus extraordinaire encore :

Un chef de division d'un de nos principaux ministères (un ministère civil cette fois) serait compromis et déjà frappé. Une plainte fort grave aurait été déposée contre lui.

A l'heure où cette nouvelle nous est apportée avec force détails, que nous nous refusons à publier sans preuves absolues, nous ne pouvons pas contrôler cette nouvelle affaire, dans laquelle un Cercle aurait été, là encore, l'objet de tentatives.... d'intimidation.

#### Une victime du devoir. — Sœur tuée par une folle

La sœur Mélanie est attachée depuis de longues années à l'asile de Charenton. Avant-hier, elle remarquait qu'une aliénée, placée dans les moins agitées, s'était passée au doigt, en guise de bague, un anneau de mariage.

Le doigt ayant gonflé et la folle souffrant cruellement, on entreprit de lui enlever l'anneau de cuivre qui lui causait d'insupportables douleurs. La folle ne voulut point se laisser faire. On appela alors quatre surveillantes, qui entreprirent de la maîtriser. La lutte fut si vive que la sœur Mélanie reçut en pleine poitrine un coup de pied qui occasionna un évanouissement.

Une demi-heure après, la pauvre religieuse spirait.

La sœur Mélanie était âgée de 50 ans.

On se propose de faire de magnifiques funérailles à cette victime du devoir.

#### Grave accident de chasse

Reims, 7 novembre. — Hier matin, un capitaine de chasseurs à cheval, en garnison à Reims, était parti en compagnie d'un fourrier de son escadron à la chasse aux alouettes, non loin d'une ferme, sur la route de Neufchâtel.

Par suite d'un mouvement brusque qu'il fit en se retournant dans la direction de son subordonné, l'officier fit partir un coup de fusil qui atteignit le fourrier en pleine cuisse et lui brisa l'os, la charge de cendrée ayant fait balle.

On juge de l'attardement du capitaine, auteur involontaire de ce grave accident, qui a nécessité le transport immédiat du blessé à l'hôpital, où il a aussitôt reçu les soins les plus pressés.

#### Un cheval dans un estaminet

Un terrible accident s'est produit à Lille.

M. le capitaine Retournaud, officier d'ordonnance du général Segrétain, arrivait, au trot, de la place de la Nouvelle-Aventure, quand son cheval prit peur et se précipita dans la devanture d'un estaminet.

L'officier, désarçonné, fut violemment précipité sur le sol. Relevé sans connaissance par des passants, il fut transporté à la pharmacie Hérin, où il a reçu les soins que réclamait son état, considéré comme grave. Il a la jambe fracturée.

#### Chine et Japon

Yokohama, 7 novembre. — Un télégramme du général Nodzu, daté de Kin Lien-Chieng, 30 octobre, annonce que l'avant-garde de la cavalerie japonaise avait atteint Sung-Whang la veille.

Les Chinois avaient évacué cette place après y avoir mis le feu : la cavalerie japonaise en prit possession le 30 au matin. Elle y trouva 2 canons de campagne, 3 mortiers et une grande quantité d'armes et de tentes.

Les forces chinoises paraissent complètement découragées. Elles se replient en désordre.

## LA SÉCURITÉ de l'exploitation des Chemins de Fer

M. Barthou, ministre des travaux publics, vient d'adresser aux inspecteurs généraux du contrôle la circulaire suivante :

Mon sieur l'inspecteur général,

Parmi les mesures qui ont pour objet d'assurer la sécurité de la circulation sur les chemins de fer, mon administration attache une importance toute particulière à celles qui doivent empêcher qu'en aucun cas les manœuvres ou les opérations intéressant cette sécurité soient confiées à des agents dont un excès de travail risquerait de diminuer la vigilance. Les agents dont le service peut être envisagé à cet égard se rattachent à trois catégories : les ai-

gilleurs, chargés des manœuvres qui ouvrent aux trains la voie sur laquelle ils doivent s'engager ; les mécaniciens, qui ont à observer les signaux pour y soumettre la marche des convois ; enfin, les chefs de stations pourvus de signaux, qui ont à donner aux uns et aux autres des instructions pour assurer la marche générale du service et à commander les manœuvres.

Dès le 3 mai 1864, une circulaire ministérielle fixait à douze heures la durée maximale du service des aiguilleurs, même lors du passage du service de jour au service de nuit, et réciproquement.

Pour les mécaniciens, l'organisation des roulements rend la question plus délicate ; ce n'est que par des essais successifs, inscrits d'abord dans les circulaires des 24 avril 1891 et 25 avril 1892, puis dans celle, qui les remplace, du 4 mai 1894 qu'on a pu arriver à une réglementation conciliant les nécessités de la sécurité avec les besoins du service et les intérêts des agents.

En ce qui concerne les chefs de station, divers faits récents ont appelé mon attention sur la nécessité de soumettre l'organisation de leur service à un contrôle plus minutieux qu'on ne l'avait fait jusqu'ici.

Dans les gares dont le personnel comprend plusieurs employés, il est toujours facile d'adopter une organisation telle que les agents qui remplissent, aux diverses heures de jour ou de nuit, les fonctions dévolues par les règlements au chef de gare, et qui sont par suite responsables du service, aient, entre leurs périodes de présence, un repos suffisant. Mais il importe de donner au contrôle les moyens de se rendre compte, à toute époque, que les Compagnies ont fait entrer cette considération dans la répartition du service.

A cet effet, il suffit de généraliser la mesure prise déjà par quelques-unes d'entre elles, et consistant à afficher, dans chaque gare ou station, les heures de présence de tout le personnel qui lui est attaché. Vous voudrez bien, en ce qui vous concerne, inviter la Compagnie à se conformer à cette pratique, si elle ne l'a pas déjà réalisée, et à l'étendre à tout son réseau. Les fonctionnaires du contrôle pourront ainsi s'assurer facilement, dans leurs tournées, que jamais la direction des mouvements d'une gare n'est confiée à un agent astreint à une durée de présence excessive.

Dans les stations pourvues de signaux, mais dont l'importance ne justifierait cependant pas la présence permanente de plusieurs agents, — (stations dont la mise en exploitation des lignes à faible trafic et l'ouverture des stations secondaires réclamées par les populations sur les lignes anciennes augmentent de jour en jour le nombre), — les horaires des trains comportent souvent une durée de présence qui ne pourrait être imposée à un agent seul sans

excéder ses forces, et sans compromettre par suite la sécurité publique. Il est indispensable, en pareil cas, que des mesures soient prises pour que le service du premier train du matin ou du dernier train du soir s'effectue soit par un auxiliaire, soit par le personnel du train, sans interrompre le repos de l'agent de la station. (A suivre.)

#### BULLETIN FINANCIER

8 novembre 1894.

Le marché est resté hésitant une partie de la séance et on avait réalisé, ce qui était bien naturel après le mouvement de ces derniers jours, mais en fin de séance on reprend sensiblement et on finit à des cours supérieurs à ceux d'hier.

Les places étrangères sont très fermes. Vienne est en pleine hausse et on se demande où on va tout en arriver.

Le 3 0/0 de 102.57 revient à 102.50 pour finir à 102.72 1/2.

Très bonne tenue qui ne s'est pas démentie de nos grands établissements de crédit. Le Foncier monte encore à 918.75. Le Crédit Lyonnais cote 773.75. La Société Générale et le Comptoir national d'Escompte sont très demandés.

Nos grands chemins sont en reprise, le Lyon à 1,412.50, l'Orléans à 1,478.75.

L'action de la Compagnie d'exploitation des chemins de fer orientaux cote 545.

L'Italien très discuté finit à 85.20 après avoir faibli à 84.95. L'Extérieure a donné lieu à des réalisations et reprend ensuite sa marche en avant à 72 1/2. Le 4 0/0 turc est à 23.85.

Les fonds russes montent en fin de séance.

DE LAYIGERIE,  
22, place Vendôme, Paris

## CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

#### Bulletin Météorologique du 9 Novembre

Observations de M. DAVY, opticien, plac de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 13°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 10°
Midi,	757 m/m	au-dessus 13°
Hausse,	0 m/m	
Baisse,	2 m/m	
Température minima de la nuit		au-dessus 8°

#### Un déjeuner d'honneur

Le colonel et les officiers supérieurs de l'Ecole de cavalerie ont offert ce matin au mess un déjeuner à Son Excellence Wladimir de Soukhomlinoff, général de l'armée russe.

#### Les couronnes pour le Tsar

La note suivante, émanant de la Sous-Préfecture, nous a été communiquée hier dans l'après-midi :

Le Préfet de Maine-et-Loire a l'honneur de porter à la connaissance de ses administrés le télégramme ci-après, daté du 7 novembre, que M. le Ministre de l'Intérieur vient de lui adresser :

## L'ALCYONE

Par Pierre Maël

Les embarcations désignées par le règlement glissent sur les garants et se rangent le long de la coque du Colbert. Le grément en a été disposé sur des fourches, de chaque côté des bordages et forme ainsi une sorte de rempart qui protégera les canonniers et l'armement.

A bord des vaisseaux, le personnel réduit se distribue aux diverses pièces du pont et dans les batteries. Les batteries du pont et du réduit sont placées sous les ordres de deux lieutenants de vaisseau ; celles de 14 centimètres sous les ordres d'un enseigne.

Cependant, sur le pont, les hommes du débarquement se sont massés, l'arme au pied, attendant la suprême de leurs chefs. Ils se distribuent en fusiliers, armés du Kröcpatchek à répétition, en torpilleurs, en canonniers, chargés de servir les deux pièces de 63 millimètres que l'on transporte à terre.

Le sifflet retentit de nouveau. Rang par rang,

dans un ordre absolument mathématique comme s'ils allaient à la parade, les matelots se répartissent dans les diverses embarcations, le canot à vapeur, la chaloupe, le canot du commandant, le canot major, les canots 1 et 2, la baleinière 2.

En outre des hommes qui doivent débarquer, chaque embarcation porte son patron, un chef de pièce de Hotchkiss, un chargeur, un timonier, quatre canotiers et un aspirant. La chaloupe reçoit en plus un quartier-maître charpentier et un quartier-maître voilier.

Enfin, dans la baleinière sont les gabiers de plage, chargés de l'amarrage et de la garde des embarcations à terre, et de l'exploration des fonds.

Bientôt l'heure de l'attaque sonne. Toujours au milieu du silence, sous cette matinée splendide, les compagnies de débarquement des vaisseaux vont s'assembler. Elles doivent former un total de trois bataillons, correspondant aux trois divisions de la flotte mouillée devant Sfax. Chaque bataillon est placé sous les ordres d'un capitaine de frégate assisté d'un lieutenant de vaisseau adjudant-major. Borsand, ainsi que cela a été dit, est adjudant-major de l'un des bataillons.

Derrière les embarcations se placent les mahonnes et les radeaux de débarquement sur lesquels prennent place des soldats du 92<sup>e</sup> de ligne amenés par l'« Intépide ». Toute la masse n'attend plus que l'ordre de déborder. Les canots à vapeur vont lui donner la remorque vers la plage.

Le signal part du « Desaix », où l'amiral commandant en chef a de nouveau transporté son pavillon. Les vaisseaux commencent le feu à volonté. En un instant l'escafre s'enveloppe de fumée. Les projectiles de toutes dimensions pleuvent sur la ville muette. Sfax se tait.

On s'attend à lui voir arborer le pavillon de la paix.

Pour qui le suit de haut, le spectacle est vraiment saisissant.

Les embarcations de chaque vaisseau se réunissent en peloton sur deux files, précédées et remorquées par le canot à vapeur. Le peloton du « Colbert » comprend, sur la file de gauche, le canot n° 1, le canot du commandant et la baleinière ; — sur la file de droite, la chaloupe, le canot-major et le canot n° 2. Borsand est dans la baleinière. Desbars est dans le canot n° 2, à la tête des torpilleurs, munis de leurs engins.

Le matériel du service des torpilles est placé dans le caisson d'avant-train d'allut. Il comprend en outre des cartouches de dynamite, les piles et les fils destinés à provoquer l'explosion.

Derrière la ligne des embarcations, se prolonge à droite et à gauche celle des mahonnes et des radeaux. Leurs masses confuses, pressées, d'où émergent des mâts courts aux vergues obliques, forment un épais rideau qui, peu à peu, dérober le mouvement des chaloupes et des canots.

Tout cela se meut mathématiquement, par couches, par plans successifs. En même temps, les canonniers se rapprochent de la terre.

Un feu d'enfer couvre le rivage et c'est une trépidation continue de l'atmosphère. Ce feu cessera tout à l'heure, quand les embarcations aborderont la côte.

A mesure qu'ils avancent, les assillants distinguent les détails. La Casbah développe ses énormes murailles. Les bastions et les terre-pleins accusent les angles rentrants et sortants. Pas un bruit ne vient de la ville assiégée. Sfax paraît morte.

— Est-ce qu'on les a tous tués ? — demande à voix basse Perréguin au quartier-maître Le

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les couronnes et autres souvenirs destinés à figurer aux obsèques de S. M. Alexandre III, qui seraient envoyés par des corps constitués de votre département, doivent être centralisés au Ministère des Affaires Etrangères.

» Vous voudrez bien prendre les mesures nécessaires pour les y faire parvenir. »

#### Pour le vaccin du croup

Le Figaro a publié sa trentième et dernière liste de souscription pour le vaccin du croup : il avait demandé, au nom du docteur Roux, 30,000 fr. ; il en a reçu 431,197.

#### AVIS

Le pèlerinage saumurois en l'honneur de saint Martin, apôtre de notre pays, aura lieu cette année à Candés, le jeudi 13 novembre.

Les pèlerins se rendront par le train de 8 heures à Varennes. — A 9 heures, ils passeront la Loire à Montsoreau. — A 10 heures 1/2, messe du pèlerinage dans la basilique de Saint-Martin. — Retour à 7 heures à Saumur. — Prière de se faire inscrire sans retard à la cure de sa paroisse.

Aller et retour, 1 fr. — 2 fr. pour ceux qui voudraient aller en voiture.

#### Ecole supérieure de Guerre

Voici la liste des officiers de cavalerie ayant obtenu le brevet d'état-major (examens de sortie de 1894) :

**Capitaines.** — MM. de Cornulier-Lucinière, du 9<sup>e</sup> dragons ; Romazzotti, du 44<sup>e</sup> chasseurs ; de Place, du 12<sup>e</sup> cuirassiers ; Champeaux, du 8<sup>e</sup> cuirassiers ; Barbier Saint-Hilaire, du 19<sup>e</sup> dragons ; Blanchy, du 23<sup>e</sup> dragons.

**Lieutenants.** — MM. Caffaro, du 13<sup>e</sup> dragons ; Debains, du 6<sup>e</sup> dragons ; Maissiat, du 9<sup>e</sup> chasseurs ; de France, du 7<sup>e</sup> dragons ; de Broglie, du 8<sup>e</sup> chasseurs

#### Adjudication

Le 1<sup>er</sup> décembre prochain, à 2 heures de l'après-midi, il sera procédé à la Préfecture, sous la présidence de M. le Préfet, et en présence de M. le Directeur de la Maison centrale de Fontevault, à l'adjudication nécessaire au service de ladite Maison centrale pendant l'année 1895.

Les soumissionnaires pourront prendre connaissance du cahier des charges, soit au Ministère, soit à la Préfecture, soit à l'économat de la Maison centrale.

#### Théâtre de Saumur

On nous communique le programme de la représentation que doit venir donner à Saumur M<sup>me</sup> Segond-Weber. — C'est dans *Phèdre* que nous entendrons cette artiste impressionnante, c'est à dire dans le rôle remarquable qui de tous temps a séduit les grandes tragé-

diennes, depuis Rachel jusqu'à M<sup>me</sup> Sarah Bernhardt, dans le rôle aussi dont l'interprétation à la Comédie Française lui valut l'éloge unanime de la critique parisienne.

#### ANGERS

##### La nouvelle Basse

Nous avons annoncé hier, d'après un de nos confrères d'Angers, l'engagement de M. Debacker, en qualité de première basse. Le renseignement n'était pas exact. C'est M. Laporte que vient d'engager M. Giraud. M. Laporte est une basse chantante dont on dit le plus grand bien.

Cet artiste a chanté à Alger, à Cannes, à Cherbourg. Il était pendant la dernière saison d'hiver à Nîmes, et pendant la dernière saison d'été à Paramé.

Dimanche dernier il remportait un grand succès dans *Faust* à Nantes.

\*\*\*

##### L'Exposition des Amis des Arts

L'Exposition artistique de 1894 ouvrira dimanche prochain, au siège de la Société des Amis des Arts, place de Lorraine, à Angers. L'inauguration aura lieu la veille, demain samedi 10 novembre, à 8 h. 1/2 du soir.

\*\*\*

##### La Foire de la Saint-Martin

C'est lundi prochain que doit commencer la grande foire annuelle de la Saint-Martin, à Angers.

\*\*\*

##### Conduite à Tours

Un soldat du 6<sup>e</sup> génie, de la garnison d'Angers, a été conduit, mardi, entre deux gendarmes, à Tours, en attendant sa comparution devant le Conseil de guerre où il doit être jugé pour outrages à un supérieur.

##### Grave accident au Port-Thibault

Mardi, vers une heure, M. Marionneau, propriétaire à Port-Thibault, Cassin, tueur de porcs à Sainte-Gemmes-sur-Loire, et un charcutier de la localité descendaient dans une cariole le petit chemin de Port-Thibault. Comme ils arrivaient en face de la propriété Fargeton, le cheval effrayé par une dame qui se trouvait à ce détour fit un écart, la voiture fut renversée et les trois personnes violemment projetées sur le trottoir de la maison Fargeton.

Des voisins accoururent et relevèrent les trois blessés.

M. Marionneau avait l'épaule Jémise et une blessure assez grave à la tempe droite ; le charcutier avait également l'épaule démise ; quant à M. Cassin, il se plaignait de souffrances internes. On s'empressa d'aller aux Ponts-de-Cé chercher le docteur Vétault qui ne tarda pas à arriver et donna des soins aux trois blessés qui furent ensuite transportés à leurs domiciles. Leur état est assez grave.

On est à quatre cents mètres du rivage. En ce moment, la ligne des embarcations se creuse, s'infléchit en demi-cercle. La fièvre de l'assaut, l'odeur de la poudre commencent à griser les hommes.

Le wharf du débarquement avance sa jetée de planches, comme une invitation à la descente. Sans une impulsion vigoureuse, poussant ses fens, la deuxième division gagne sur les autres. Celles-ci, en effet, ont à traîner derrière elles le fardeau des mahonnes.

Les fusiliers sont debout. Leurs mains serrent convulsivement le fusil ou fouillent la giberne. Allons ! voici qu'on a déposé le parallèle du rivage. C'est la compagnie du « Trident » qui tient la tête. Elle contourne le wharf.

— Décidément ces Arbis sont malhonnêtes, pense tout haut Perréguin.

» Personne pour nous recevoir ? — Espère un peu, mon garçon ! répliqua Le Guyen. — Tu vas goûter.

Il n'achève pas. Le drapeau vert vient d'être hissé.

Un effroyable sifflement, à la seconde suivi d'une détonation métallique formidable, lui coupa la parole.

#### Noces de diamant

Le samedi 3 novembre, un spectacle assez rare excitait la curiosité des habitants de Loiré, canton de Candé, arrondissement de Segré. Pendant que les cloches sonnaient à toute volée, deux bons vieillards, les époux Livenais, habitant la ferme de la Daviaie, se rendaient à l'église pour célébrer le 65<sup>e</sup> anniversaire de leur mariage. Les ans qui se sont accumulés sur leur tête — le mari est dans sa 90<sup>e</sup> année, et la femme dans sa 85<sup>e</sup> — ne semblent pas trop leur peser. Aussi fallait-il les voir, heureux et fiers de leur verte vieillesse, s'avancer lentement, un gros bouquet à la main, conduits par un petit garçon et une petite fille de 4 ou 5 ans, et suivis d'une longue file d'enfants, de petits-enfants, et d'arrière petits-enfants, au nombre de plus de cinquante.

Sans doute, cette fête fut avant tout une fête de famille. Mais il existe à Loiré deux vieillards bien dignes de figurer à côté des héros du jour : l'un est un homme de 90 ans, l'autre une bonne vieille de 95 ! Comment les oublier ? Ils furent donc aussi eux de la fête, à titre de vétérans.

UN TÉMOIN.

#### Carnet mondain

Mardi, à midi, a été célébré, en l'église Sainte-Croix de Nantes, le mariage de M. Lucien Frémy, le sympathique conseiller général du canton de Chalonnes, avec M<sup>me</sup> Juliette Normand.

La mariée était absolument ravissante. Remarqué aussi une foule de délicieuses toilettes délicieusement portées.

Les témoins étaient :

Pour M. Lucien Frémy : M. le docteur Monprofit, son beau-frère, et M. le docteur Boiffin ;

Pour M<sup>me</sup> Juliette Normand : M. le docteur Beauvannoir et M. Dubois.

Parmi les Angevins présents à la cérémonie, citons : M. Frémy père, M. le docteur Monprofit, M. Béclard, secrétaire d'ambassade, M. Boutton, MM. Georges, Laurent et Ferdinand Bougère, M. le docteur Perreau, de Saumur, et son frère, etc., etc.

A l'issue de la cérémonie, pendant laquelle on a entendu d'exquise musique, de nombreux amis sont venus saluer les nouveaux époux.

#### État Civil de Saumur

##### NAISSANCES

Le 6 novembre. — Lucie-Augustine-Marie-Antoinette Le Bailly de la Falaise, rue de la Fidélité, 1.

##### DÉCÈS

Le 7 novembre. — Josephine-Aimée-Marie Aury, 10 jours, rue Notre-Dame, 105.

Le 8. — Auguste-Henri Davoleau, 7 semaines, rue de l'Échelle.

— Quand je te le disais ! achève le vieux marin. V'là leur bordée à ces tas de pieds noirs. Mais ça n'est bon qu'à harponner les civils, ces animaux-là.

On se regarde. Personne n'est atteint. Les boulets s'enfoncent, là-bas, à huit cents mètres derrière les mahonnes, avec des « fl » significatifs au contact de l'eau.

A ce moment, le canot qui porte l'enseigne Couturier, du Trident, touche le wharf. L'officier saute le premier sur les planches, le sabre à la main droite, le revolver dans l'autre. Il se retourne vers sa section.

— Vous me suivez, garçons ? — Oui, capitaine, répondent des voix mâles.

Et, comme une grappe d'écureuils, plus de cinquante hommes se précipitent à la suite de l'enseigne.

(A suivre.)

En se réveillant le matin, beaucoup de personnes ont la langue lourde et mauvais goût dans la bouche. C'est l'indice le plus certain d'une mauvaise digestion et d'une maladie d'estomac à son début. Il faut se hâter d'enrayer le mal en faisant usage de **Tisane Dussolin**, qui est en même temps tonique, dépuratif, antiscorbutique et reconstituant des forces et du sang. On en trouve dans toutes les bonnes pharmacies au prix de 4 fr. 50 le flacon avec une notice indiquant la manière de s'en servir. Bien se rappeler le nom **Tisane Dussolin**. Dépôt général à Paris, pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonne.

Voici l'hiver avec son triste cortège ; de même que nous faisons ramoner avec soin nos cheminées, notre corps a aussi besoin d'un ramonage à l'intérieur sous forme de dépuratif, pour le préparer à supporter vaillamment les rigueurs de la saison ; sous ce rapport, on ne saurait trop recommander les Pülules Suisses, dont les louanges, du reste, ne sont plus à faire.

#### BOURSE DE PARIS

Du 8 Novembre 1894

3 0/0 . . . . .	102 45
3 0/0 amortissable . . . . .	100 00
3 1/2 . . . . .	107 50

#### Théâtre de Saumur

Bureaux, 8 h. 1/2 — Rideau, 8 h. 1/2  
Direction A. GIRAUD

Lundi 12 Novembre 1894

#### LAKMÉ

Opéra en 3 actes, de MM. Gondinet et Ph. Gille, Musique de LÉO DELIBES.

DISTRIBUTION. — Gérald, MM. Jullian ; — Nilakanta, Laporte ; — Frédéric, Dambrine ; — Hadji, Mouton ; — Un Dornben, Buseine ; — Un Chinois, Audusseau ; — Lakmé, M<sup>me</sup> Demalac ; — Malika, Flavigny ; — Ellen, A. Peltier ; — Rose, Moulins ; — Mistress Benson, Valet. Peuple hindou, etc.

1<sup>re</sup> REPRÉSENTATION A SAUMUR DE :

#### Les Amoureux de Catherine

Opéra-comique en 1 acte, de J. Barbier (d'après la Nouvelle d'Erckmann-Chatrion), musique d'HENRI MARÉCHAL.

DISTRIBUTION. — Walter, MM. Dambrine ; — Rehstock, Berton ; — Catherine, M<sup>me</sup> A. Peltier ; — Salomé, Salomé.

Moissonneuses, paysans, notables

La scène se passe en Alsace, vers 1812.

ORDRE : 1<sup>o</sup> Les Amoureux de Catherine ; 2<sup>o</sup> Lakmé.

#### MARCHÉS

SABLÉ, 5 novembre

Froment, l'hectolitre, 42 50 à 13 fr. — Orge, 7 75. — Avoine hiver, 7 à 7 50. — Poules (la couple), 5 à 6 fr. — Poulets, 2 25 à 3 25. — Canards, 3 à 3 50. — Œufs, la douzaine, 4 20 à 1 30. — Beurre, le demi-kil., » 95 à 1 fr.

#### M. Léon FRESCO, Chirurgien-Dentiste,

N° 1, rue Beaurepaire, Saumur.

Consultations du 1<sup>er</sup> au 15 de chaque mois. Nouvelle application du plombage Bayard aux dents les plus cariées, garantissant la mastication indéfiniment.

Prix : 3 francs, soins compris

EXTRACTION DE DENTS GRATIS

#### HERNIES

Guérison radicale par le **Bandage électro-médical MARIE** frères, médecins spécialistes-inventeurs, à Paris, n° 8, rue du Pont-Neuf. **M. MARIE** fera lui-même l'application de ses appareils à Angers, les lundis 12 (soir), mardi 13 et mercredi 14 novembre, de 9 heures du matin à 8 heures du soir, Hôtel de Londres (sur le quai) ; à Saumur, le jeudi 15, Hôtel de la Paix.

M. Marie revient deux fois par an. Nos bandages électriques seuls guérissent.

22 ans de Merveilleux succès

Les bandages des Docteurs MARIE défont toute concurrence pour leur efficacité.

Le Gérant, L. DELAUNAY.

Guyen, son parrain.

— Tiens bon, mon fiston. Ces peaux de boudi-là ont toujours quelque ressort dans l'entrepont. Que tu les y verras tout à l'heure, ces fils de soldats.

Et le vieux gabier continue à mâcher sa chique.

Les embarcations avancent toujours.

Maintenant on distingue les renflements des batteries rasantes, leurs énormes meurtrières et les gueules des canons de bronze qui datent d'un siècle.

Quelle surprise réservent-ils aux assaillants ?

Sur la droite de la ville, longeant le quartier européen, des retranchements, faits de ballots d'alfa, tracent des quadrilatères que l'œil ne discerne pas avec précision.

Où sont les insurgés ? Va-t-on entrer sans coup férir dans cette cité ouverte, abandonnée ?

Les obus de l'escadre continuent à brayer les toitures plates, à incendier les maisons. A chaque mètre gagné le paysage acquiert plus de variété. Les ruines des forts qui ont sauté sont là béantes, noires, dégageant un reste de fumée ; les murs des bastions ont d'énormes lézards. On voit ça et là des monceaux de cadavres épars sur la plage.

Ne demandez chez votre Epicier que du



# TAPIOCA RILS

c'est le MEILLEUR

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Épicerie et de Comestibles.

Vente en Gros : 262, Boulevard Voltaire, 262 - PARIS.

# ÉPICERIE CENTRALE

P. ANDRIEUX, 28 et 30, Rue S-Jean, Saumur.

Maison de confiance la plus importante de la région vendant à droits réduits. — Entrepôt direct

Produits Alimentaires Félix POTIN.

**AVIS IMPORTANT.** — La Maison ANDRIEUX, connue pour vendre Bon Marché, s'occupe exclusivement de la Vente directe aux consommateurs de tous les Produits Alimentaires, à des conditions de prix souvent inférieures à celles usitées dans le gros ou dans n'importe quelle maison similaire. — La Maison ANDRIEUX envoie à l'ouverture de chaque Saison ses Catalogues dans toute la ville et toute la région, donnant les prix les plus réduits, suivant le cours de tous les produits.

Les achats de Vins faits par la Maison à la dernière récolte lui permettent encore et pour longtemps de vendre le Vin des coteaux de Saumur ROUGE, 35 c. le litre. — BLANC, 40 c — 26 pour 25. — Livraison à Domicile.

Etude de M<sup>e</sup> LECOY, avoué à Saumur, rue Pavée, n° 1.

D'un exploit du ministère de Me MULLON, huissier à Saumur, en date du 8 novembre 1894, enregistré,

Il appert :  
Que M<sup>me</sup> Adèle-Louise-Françoise Bruel, sans profession, épouse de M. Jules-Constant Rime, ancien magistrat, propriétaire, avec lequel elle est domiciliée à Saumur, a formé contre son mari sa demande en séparation de biens.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué de la demanderesse, soussigné.

Saumur, le 9 novembre 1894.  
LECOY.

Etude de M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière.

## VENTE

Aux enchères publiques

Le SAMEDI 24 novembre 1894, à midi, au Palais de Justice à Saumur.

1<sup>o</sup> D'une MAISON, sis à Saumur, quartier du Chardonnet, derrière les écuries, et ses dépendances;

2<sup>o</sup> D'une autre MAISON et dépendances, au même lieu.

Revenu annuel, 650 fr.

MISE A PRIX : 4,500 fr.

3<sup>o</sup> D'une grande MAISON et dépendances, au même lieu.

Revenu annuel, 900 fr.

MISE A PRIX : 5,000 fr.

4<sup>o</sup> De deux corps de BATIMENTS, au même lieu.

Revenu annuel, 1,700 fr.

MISE A PRIX : 8,000 fr.

5<sup>o</sup> Une MAISON, dite Maison de la Reine de Sicile, et dépendances, sise quartier des Ponts.

Revenu annuel, 650 fr.

MISE A PRIX : 3,000 fr.

6<sup>o</sup> Et de dix parcelles de TERRE et VIGNE, situées communes de Saumur, Distré et Saint-Hilaire-Saint-Florent (Maine-et-Loire).

Les maisons et parcelles de terrains ci-dessus, sur une mise à prix totale de 24,475 fr.

S'adresser, pour renseignements, à M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière.

Etude de M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur.

## A VENDRE

Maison d'Habitation

Sise à Saumur, 5, rue des Basses-Perrières,

Avec trois Caves en roc.

S'adresser audit M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire.

A VENDRE

Un bon PHAÉTON d'occasion

S'adresser à M. LEROUX, rue de Bordeaux, 13.

A CÉDER

Magasin Couronnes, Bijouterie

Articles religieux

Conditions avantageuses.

S'adresser à M. COCHET, 20, rue du Portail-Louis, Saumur.

Etude de M<sup>e</sup> JAMIN, notaire à Gennes.

## A VENDRE

Par adjudication

En la mairie des Tuffeaux,

Le dimanche 18 novembre 1894 à 3 heures après midi

## Les Immeubles

Ci-après désignés.

Dépendant de la succession de M. Louis-Hippolyte THUAU.

Commune de Chenetille-les-Tuffeaux.

1<sup>o</sup> La propriété du Petit-Puits, comprenant : maison d'habitation et d'exploitation, clos de vigne, le tout d'une contenance de 3 hectares 20 ares 39 centiares ;

2<sup>o</sup> 14 ares de vigne, situés au Tertre ;

3<sup>o</sup> 3 hectares 30 ares de terre avec rangées de vigne, au canton des Bretinières ;

4<sup>o</sup> 1 hectare 62 ares 38 centiares de terre et rangées de vigne, à la Pièce-Joulain ;

5<sup>o</sup> 22 ares de vigne, à Pompière ;

6<sup>o</sup> Une cave habitable, nommée la Cave-Porte ;

7<sup>o</sup> 1 are 30 centiares de jardin, au même lieu ;

8<sup>o</sup> La propriété du Petit Veau, comprenant : maison d'habitation, clos de vigne, le tout d'une contenance de 76 ares 34 centiares.

Commune de Saint-Hilaire Saint-Florent.

9<sup>o</sup> 1 hectare 48 ares 26 centiares de pré, à la Prairie-de-None.

Pour tous renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> JAMIN, notaire.

M. L. NEPVEU, de retour en France après 25 ans de séjour aux îles Britanniques, se tient à la disposition des personnes désirant commencer ou continuer l'étude de la langue anglaise, soit pour le commerce, soit pour les examens. — Traduction de documents et lettres de commerce. — Pont-Fouchar, Saumur.

## M<sup>me</sup> LOUISE, DE PARIS

La plus célèbre et la plus recherchée des SOMNAMBULES et CARTOMANCIENNES de France, diplômée, a l'honneur d'informer le public, qu'elle a ouvert un Cabinet de Somnambulisme, de Cartomanie, et qu'elle a pris sa résidence définitive à TOURS, 18, rue de Courset.

Recherches de parents, procès, mariages, affections, maladies, affaires, époques exactes des événements.

Consultations tous les jours : matin, de 10 heures à 11 heures ; soir, de 3 heures à 6 heures.

Consultations par correspondance con re mandat de 10 fr.

18, rue de Courset, TOURS.

## BUREAU DE PLACEMENT

M<sup>me</sup> SECHET

FRUITIÈRE

Rue Saint-Jean, 39, Saumur,

Se charge de placer domestiques, cuisinières, femmes de chambre, valets de chambre, cocoriers, etc.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

## ADJUDICATION De Fournitures

Nécessaires à l'École de cavalerie

Le 29 NOVEMBRE 1894, à 1 heure et demie de l'après-midi, il sera procédé, dans l'une des salles de la Mairie de Saumur, à l'adjudication publique des Fournitures ci-après détaillées, savoir :

1. Ouvrages pour la bibliothèque générale et classique. Abonnements aux journaux et publications périodiques.

2. Imprimés et registres divers.

3. Fournitures de bureau.

4. Fer et ferraille pour la Maréchalerie.

5. Clous de cheval pour la Maréchalerie.

6. Outillage pour la Maréchalerie.

7. Charbon de terre pour la forge.

8. Charbon de terre pour le chauffage des chambres.

9. Bois de chauffage et charbon de bois.

10. Articles de bois-sellerie.

11. Ingrédients, essences, vernis, huile, etc.

12. Articles de vannerie.

Ces fournitures seront adjudiquées pour une période de quatre années, c'est-à-dire du 1<sup>er</sup> janvier 1895 au 31 décembre 1898 inclus, à l'exception du charbon de terre qui ne sera adjugé que pour une année.

La commission chargée de procéder à l'adjudication est composée de :

M. le Maire de Saumur, président ; M. le Colonel commandant l'École, M. le Sous-Intendant militaire et M. le Major de l'École de cavalerie, membres.

Les personnes qui désirent soumissionner pourront prendre connaissance du cahier des charges, déposé au bureau du capitaine d'habillement de l'École, tous les jours de deux heures à quatre heures du soir, les dimanches et fêtes exceptés.

Les échantillons des fournitures comprises dans les 3<sup>o</sup> et 10<sup>o</sup> groupes sont également déposés au bureau de M. l'Officier d'habillement de l'École, où le public pourra les voir aux jours et heures ci-dessus.

Saumur, le 8 novembre 1894.

Le Colonel commandant l'École, RAIMOND.

Les personnes qui désirent soumissionner pourront prendre connaissance du cahier des charges, déposé au bureau du capitaine d'habillement de l'École, tous les jours de deux heures à quatre heures du soir, les dimanches et fêtes exceptés.

Les échantillons des fournitures comprises dans les 3<sup>o</sup> et 10<sup>o</sup> groupes sont également déposés au bureau de M. l'Officier d'habillement de l'École, où le public pourra les voir aux jours et heures ci-dessus.

Saumur, le 8 novembre 1894.

Le Colonel commandant l'École, RAIMOND.

Saumur, le 8 novembre 1894.

Le Colonel commandant l'École, RAIMOND.

Saumur, le 8 novembre 1894.

Le Colonel commandant l'École, RAIMOND.

Saumur, le 8 novembre 1894.

Le Colonel commandant l'École, RAIMOND.

Saumur, le 8 novembre 1894.

Le Colonel commandant l'École, RAIMOND.

Saumur, le 8 novembre 1894.

Le Colonel commandant l'École, RAIMOND.

Saumur, le 8 novembre 1894.

Le Colonel commandant l'École, RAIMOND.

Saumur, le 8 novembre 1894.

Le Colonel commandant l'École, RAIMOND.

Saumur, le 8 novembre 1894.

## LIQUIDATION

Couronnes Funéraires, Bijouterie et Articles Religieux

25 0/0 de perte

COCHET, 20, rue du Portail-Louis, SAUMUR

## SAVONNERIE DE MÉZY

(Seine-et-Oise)

BUREAUX A PARIS, 21, Rue Croix-des-Petits-Champs.



Savon d'Occuba  
SAVON BLANC EXTRA  
PUR



EN VENTE PARTOUT  
SAVON D'OCCUBA

## ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

## IMBERT Fils

Chocolats à prix réduits	Thé C <sup>ie</sup> Coloniale, la boîte	2 80
Menier, 1/2 kil.	— Le Délicieux, —	1 35
Planteur, —	— Mélange d'Amateurs, 50 et 90	
Potin n° 3, —	Biscuits recommandés	
Cie Coloniale, —	Montbozen, la boîte	» 65
De santé, —	Madelines-Champagne, id.	1 30

## ÉPICERIE NOUVELLE

38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR

H. CHAUVEAU

Spécialité de Boîtes p<sup>r</sup> Baptêmes

Boîtes marraines satins et peluches

Boîtes avec noms et initiales sur commandes en prévenant 2 jours à l'avance

Dragées fines pur sucre, le 1/2 kil. 1 fr. 20

Demandez le Catalogue et l'Album de la collection des Boîtes avec initiales.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>o</sup>, PARIS  
56, Rue Jacob, 56,

## LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE, 12 PAGES IN 4<sup>o</sup>

Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND  
SE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ A DES ROMANS ILLUSTRÉS

Saumur, imprimerie Paul Godet.

# CHOCOLAT MENIER

La plus grande Fabrique du Monde. — Vente : 50.000 KILOS par jour

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,  
Hôtel-de-Ville de Saumur

1894

Certifié par l'imprimeur soussigné.  
LE MAIRE,